Docusign Envelope ID: 08143BC4-A040-4E32-B4A6-B0811888B9D0

ABCL 2
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 230 chemin du Midi, 84300 CAVAILLON
914 142 104 RCS AVIGNON

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 18 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 18 décembre,
A 10 heures,

Les soussignés :

- La **société ABCH**, Société à responsabilité limitée au capital de 3 727 700 euros, ayant son siège social 140 bis, avenue Maréchal Leclerc 84510 CAUMONT-SUR-DURANCE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Avignon sous le numéro 529 098 402, représentée aux présentes par son gérant, M. Laurent CZIMER, possédant la pleine propriété de 2 250 actions

 Ci.……2 250 actions

- Madame **Amélie CZIMER**, née le 22 mai 2000 à CAVAILLON, de nationalité française, demeurant 140 b avenue Maréchal Leclerc 84510 CAUMONT-SUR-DURANCE possédant la pleine propriété de 1 225 actions

 Ci.……1 225 actions

- Monsieur **Baptiste CZIMER**, né le 6 décembre 1998 à CAVAILLON, de nationalité française, demeurant 98 b rue de Bruxelles 84300 CAVAILLON, possédant la pleine propriété de 1 225 actions

 Ci.……1 225 actions

Agissant en qualité de seuls associés de la société ABCL 2 ont pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente ;

- Lecture du certificat du Commissaire aux comptes ;

- Approuve la nomination du Commissaire aux comptes ;

- Constate la créance liquide et exigible de la société ABCH ;

- Augmentation du capital social d'un montant de 50 000 euros par la création de 50 000 actions ordinaires nouvelles de 1 € de valeur nominale, émises au pair, à libérer intégralement par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société ;

- Augmentation du capital réservée aux salariés ;

DS BC Paraphe AC DS LC

Docusign Envelope ID: 08143BC4-A040-4E32-B4A6-B0811888B9D0

- Modification corrélative des statuts ;

- Augmentation du capital réservée aux salariés ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RÉSOLUTION
(*Nomination du Commissaire aux Comptes*)

Conformément aux dispositions de l'**article L.225-146 du Code de commerce**, les associés approuvent la nomination, pour une mission ponctuelle, de la société **ADEZIO AUDIT**, immatriculée au RCS sous le numéro **839 900 891**, en qualité de **Commissaire aux Comptes**.

Cette nomination a pour objet la certification de la **créance liquide et exigible** de la société **ABCH**, en application des obligations légales.

DEUXIEME RÉSOLUTION
(*Constate la créance liquide et exigible de ABCH*)

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente et du certificat du commissaire aux comptes, **constatent** au 18 décembre 2024 une créance liquide et exigibles inscrite au compte-courant de ABCH d'un montant de **66 873 euros**.

TROISIEME RÉSOLUTION
(*Augmentation du capital social par compensation de créance*)

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, et constaté que le capital social était entièrement libéré, **décident** d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 50 000 euros **pour le porter à 55 000 euros**, par l'émission de 50 000 actions nouvelles de numéraire de 1 euro chacune, émises au pair, à souscrire et libérer intégralement par la **société ABCH** par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Les associés décident que les 50 000 actions nouvelles, qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital.

QUATRIEME RÉSOLUTION
(*Réalisation de l'augmentation du capital social par compensation de créance*)

Les associés, compte tenu de la résolution qui précède, **constatent et acceptent** :

1° - La **société ABCH** souscrit en totalité les 50 000 actions ordinaires nouvelles de 1 € de valeur nominale, émises au pair, au titre de l'augmentation de capital ;

2° - La **société ABCH** libère en intégralité le montant nominal des 50 000 actions ordinaire nouvelles, soit la somme de 50 000 €, par compensation à due concurrence avec une créance liquide et exigible détenue sur la Société, laquelle a fait l'objet d'un arrêté de compte par le Président et certifié par le Commissaire aux comptes ;

DS BC Paraphe AC DS UC

Docusign Envelope ID: 08143BC4-A040-4E32-B4A6-B0811888B9D0

3° - Qu'en conséquence, l'augmentation de capital de 50 000 € est définitivement réalisée et il est créé 50 000 actions ordinaires nouvelles.

Par conséquence, le capital social en résultant est fixé à 55 000 € divisé en 55 000 actions ordinaires de 1 euro chacune de montant nominal.

CINQUIEME RÉSOLUTION
(*Modification corrélative des Statuts*)

En conséquence des décisions qui précèdent, les associés **décident** de modifier les articles 6 et 7 des statuts comme suit :

« ***ARTICLE 6 – APPORTS***

[…]

Par procès-verbal en date du 18 décembre 2024, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une montant nominal de cinquante-mille euros (50 000 €) par émission de cinquante (50 000) actions ordinaires d'une valeur de un euro (1 €). »

Le reste de l'article demeure inchangé.

« ***ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL***

Le capital social est fixé à la somme de cinquante-cinq mille euros (55 000 €).

Il est divisé en 55 000 actions d'un euro chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont de même catégorie. »

SIXIEME RÉSOLUTION
(*Augmentation de capital réservée aux salariés*)

Les associés, connaissance prise du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes, **décident** en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, de **ne pas réserver aux salariés** de la Société, une augmentation du capital social en numéraire aux conditions prévues à l'article L. 3332-18 du Code du travail.

SEPTIEME RÉSOLUTION
(*Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*)

Les associés **donnent** tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

DS BC Paraphe AC DS LC

Docusign Envelope ID: 08143BC4-A040-4E32-B4A6-B0811888B9D0

Associés	Signatures
La Société ABCH Représentée par son Gérant Monsieur Laurent CZIMER	DocuSigned by: Laurent CZIMER F3CDD23E3A0B4CE...
Madame CZIMER Amélie	Signé par : Amélie CZIMER 2662D34402C8451...
Monsieur CZIMER Baptiste	DocuSigned by: Baptiste Czimer 5C10E5DE53DD423...